

**Procès-verbal de la séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale
du 16 décembre 2021.**

Présents :

Conseil communal

MM. et Mmes

G. BRUCK, Président;

S. DELETTRE, Bourgmestre;

W.M. KUO, Fr. BASTIN, P. MATHY, Ch. GUYOT-STEVEN, Y. FREDERIC, Echevins ;

N. TEFNIN, Président du Centre public d'action sociale ;

B. JURION, Ch. GARDIER, Fr. GUYOT, M.-P. FORTHOMME, Cl. BROUET, Fr.

GAZZARD, P. MORDAN, A. FAGARD, Ph. HOURLAY, F. DORVAL, ~~G. DOYEN~~, L.

JANSSEN, Y. LIBERT, Conseillers ;

Fr. TASQUIN, Directeur général.

Conseil de l'Action sociale

M. N. TEFNIN, Président.

Mmes B. DELBEUCK, L. MINSART, Membres du Bureau Permanent.

MM. et Mmes A. GOFFIN, ~~D. HEUSE~~, ~~V. LORENT~~, V. MATHIEU, Ph. WERGIFOSSE, P.

~~BALHAN~~, Conseillers.

M. S. BROOS, Directeur général.

P. MATHY et B. DELBEUCK sont absents pour le point 1.

En vertu de l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et des articles 26 bis (§5 alinéa2) et 34 bis de la loi organique des Centres publics d'Action sociale, le Conseil communal et le Conseil de l'Action sociale sont réunis conjointement ce jour sur convocation du 08 décembre 2021.

Par décision du Collège communal du 7 décembre 2021, et en application des articles L6511-1 et L6511-2 du CDLD, la séance a lieu par vidéoconférence, sans public et avec diffusion en direct.

La séance est ouverte à 19h35 par le Président du Conseil communal qui cède la parole au Président du Conseil de l'Action sociale.

SEANCE PUBLIQUE

M. Tefnin demande à évoquer un deuxième point, non inscrit à l'ordre du jour, à la suite de l'incendie survenu au CPAS le jour même, qui a nécessité diverses actions tout au long de la journée.

**1) Exposé du Président du CPAS sur les synergies développées entre le CPAS et la Commune.
Prise d'acte.**

M. Tefnin présente le rapport de synergies qui était joint à l'ordre du jour.

P. MATHY et B. DELBEUCK entrent en séance.

2) Point ajouté en séance: incendie survenu au CPAS dans la nuit du 15 au 16 décembre.

M. Tefnin explique qu'il a reçu un appel le matin pour l'informer d'un incendie. Il est descendu immédiatement au CPAS. Les dégâts sont limités à du matériel et sont contenus au 1^{er} étage (Chouette Boutique) grâce aux portes coupe-feu. Les dégâts de l'incendie sont concentrés sur 5-6 mètres mais la fumée et la suie se sont propagées. L'incendie a été déclenché par une chaufferette, utilisée vu l'absence de chauffage depuis les inondations (à ce sujet, le problème est en passe d'être résolu et le délai de résolution n'est pas dû à un manque de réactivité du CPAS). Le travail a dû être réorganisé en cours de journée. Il compte bien que le CPAS soit à nouveau opérationnel dans quelques jours. La distribution de vivres du lendemain est compromise mais des solutions seront rapidement trouvées. Le Comité Spécial du Service Social aura bien lieu le lendemain, à l'Hôtel de Ville. Il salue la réactivité des équipes de la Ville pour rétablir l'électricité.

M. Libert est toujours aussi admiratif du travail du CPAS. Les évènements de ce jour, après les inondations, montrent à quel point le CPAS est essentiel. Des services comme la Chouette Boutique ou le salon de coiffure ne sont pas des missions légales, mais ces projets mis en place avec les années permettent de créer du lien social. Il ne doute pas que les équipes vont vite faire le nécessaire pour relancer rapidement toutes les activités. Osons Spa exprime toute sa solidarité à l'égard du CPAS et de ses bénéficiaires.

Il émet deux remarques sur le rapport de synergies: on n'y parle ni du « pôle social » ni des actions relatives aux violences faites aux femmes.

M. Tefnin répond que le pôle social est une synergie qui doit effectivement être soulignée, mais qu'elle n'a pas été rappelée dans le rapport de cette année, car déjà mise en place avant 2021. De nouvelles synergies se développent certes au sein de ce pôle social et il pourra les intégrer dans le rapport de l'année prochaine. Concernant les violences domestiques, il explique que la conseillère Vinciane Mathieu est particulièrement attentive à la thématique.

Il cite une autre mission « non légale »: les colis de Noël, qui ont pu être sauvés.

Mme Minsart explique qu'A+ propose divers projets au CPAS. Spa doit être une ville inclusive à tous les niveaux. Elle félicite les Spadois pour leur solidarité physique et matérielle pendant les inondations, ainsi que les équipes. Il convient certes de ne pas attendre des catastrophes pour être solidaires.

Le Directeur général
S. BROOS

Pour le C.P.A.S.,

Le Président,
N. TEFNIN

Le Directeur général,
Fr. TASQUIN

Pour la Ville de Spa,

La Bourgmestre,
S. DELETTRE